

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	28.07.2026	D105	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	2026-2028
	POSTES DE TECHNICIENS BOCAGE ET RIVIERE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 9 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 9 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	28 JUILLET 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	28 JUILLET 2026

Par une Entente créée en date du 24 juin 2015, Domfront-Tinchebray Interco, l'Intercom de la Vire au Noireau et Flers Agglo, se sont engagées dans une démarche commune de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Noireau.

En vue de mettre en œuvre cette démarche de façon cohérente à l'échelle du bassin versant du Noireau et de réaliser des économies d'échelle du fait de la mutualisation de leurs moyens, Flers Agglo a recruté un technicien rivière en 2016 et un technicien bocage en 2022. Le recrutement du technicien bocage s'est fait avec Domfront Tinchebray Interco dans le cadre d'un contrat eau et climat 2026/2030 signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a proposé une première convention de subvention sur la période 2026-2028, une seconde convention interviendra pour la période 2029-2030.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie finance les deux postes à hauteur de 80% dès 2026 et jusqu'à 2030 dans le cadre de son 12^e programme.

Plan de financement estimatif	
Montant salaires	279 000 €
Montant aide Agence de l'eau Seine-Normandie (80%)	223 200 €
Reste à charge pour Flers Agglo (20%)	55 800 €

Forfait supplémentaire attribué	
Forfait d'aide au fonctionnement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie	60 000 €

Le Président :

1 - SOLLICITE les subventions pour les postes techniciens rivière et bocage auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la période 2026-2028 au taux de 80 %.

2 – AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260728-D105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026
Publication : 28/07/2026